



Commune de SCHERWILLER

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2011

La séance a fait l'objet des mesures de publicité prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales :

- convocation des membres du Conseil le 20 mai 2011 ;
- affichage en Mairie de l'ordre du jour et de la convocation le 20 mai 2011 ;
- publication par voie de presse dans les quotidiens régionaux et locaux :
 - Dernières Nouvelles d'Alsace (DNA)
 - L'Alsace.

Le Conseil Municipal est convoqué en séance ordinaire conformément aux dispositions des articles L.2121-10 et L.2121-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, par envoi d'une convocation individuelle à ses membres, par affichage aux portes de la Mairie et avis dans la presse.

La séance est ouverte à 19 heures par Monsieur André BOESCH, Maire, en présence de Mmes Mireille BIMBOES, Régine DIETRICH, MM. Bernard MARTIN, Philippe SCHEIBLING, Marc HEIMBURGER, François WACH, Adjoints au Maire ; MM. Philippe SIMLER et Philippe VOLK, Conseiller Municipal Délégué ; Mmes Claudine ZIPPER, Pierrette LACOMBE, MM. Claude BRUNSCHWILLER, Olivier SENGLER, Damien SOLHER, Pierre BURGER, Didier ROECKEL, Conseillers Municipaux.

M. Stéphane WEISHARD, Conseiller Municipal Délégué, MM. Maurice RIESTER, Dominique WAEGELL, Serge MATHIS ; Mmes Brigitte KEMPF, Carine SCHUTZ, Conseillers Municipaux sont absents et excusés.

M. Stéphane WEISHARD a donné procuration à M. Philippe SIMLER, Conseiller Municipal Délégué ; M. Serge MATHIS a donné procuration à Mme Régine DIETRICH, Adjoint au Maire ; M. Maurice RIESTER a donné procuration à M. Didier ROECKEL, Conseiller Municipal ; Mme Carine SCHUTZ a donné procuration à M. Marc HEIMBURGER, Adjoint au Maire.

Membres en exercice : **22** Présents : **16** Absents et excusés : **6** Procurations : **4**

Vu les articles L2541-6 et 2541-7 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur la nomination d'un ou plusieurs membres pour remplir les fonctions de secrétaire,

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité

DESIGNE M. Philippe VOLK, secrétaire de séance

Mme Véronique KALT, Directrice Générale des Services, assurera le secrétariat administratif.

37.1 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 11 MAI 2011

Le procès-verbal, préalablement et intégralement diffusé est adopté à l'unanimité par les membres présents lors de la séance du 11 mai 2011.

37.2 COMPTE RENDU DE LA DELEGATION D'ATTRIBUTION DU MAIRE

- Décision municipale en date du 18 mai 2011, portant attribution du marché de la fourniture de panneaux de signalisation à la société SIGNATURE SAS 1, rue Denis Papin à COLMAR pour un montant de 2.744,71 € TTC.
- Décision municipale en date du 21 mai 2011, portant organisation d'une consultation relative à la mise en place de peinture pour marquage route.
- Décision municipale en date du 23 mai 2011, portant attribution du contrat de fourniture de gaz pour l'école de Kientzville à Gaz de France « Provalys Performance Energétique » TSA 30004 – 14921 CAEN Cedex 9 pour un abonnement de 153,48 €HT/an, le prix de la consommation étant de 47 €HT/kWh. La durée du contrat Marché est de 3 ans : du 01-08-2011 au 31-07-2014 (facturation semestrielle).

37.3 ADMINISTRATION GENERALE

A. Plan des effectifs – création de poste – surcharge occasionnelle

Rapporteur : M. André BOESCH, Maire

Le Maire propose la création d'un poste de rédacteur non titulaire à raison de 35 heures par semaine – recrutement au 1^{er} échelon du grade, ceci pour un besoin occasionnel lié notamment à la mise en place administrative de l'EHPAD (secrétariat et divers).

Le recrutement s'effectuera sur une période de 6 semaines renouvelable une fois.

Les crédits budgétaires nécessaires à la présente sont inscrits au budget général de la Commune.

NB : Il est rappelé au Conseil qu'une convention de mise à disposition de moyens et services a été signée pour la commune et le CCAS.

En conséquence, si les travaux réalisés par la personne recrutée sont réalisés pour le compte du CCAS ou de la Résidence de l'Alumnat, le reversement à la Commune du coût représentatif de la mise à disposition sera effectif par le CCAS et la Résidence de l'Alumnat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** le recrutement d'un rédacteur non titulaire à raison de 35 heures par semaine – recrutement au 1^{er} échelon du grade et pour une période de 6 semaines renouvelable une fois ;
- **AUTORISE** le Maire à signer toute pièce s'y afférente.

ADOPTE A L'UNANIMITE

37.3 ADMINISTRATION GENERALE

B. Arrêt de la Centrale de Fessenheim – Motion

Entrée de M. Dominique WAEGELL, Conseiller Municipal

Rapporteur : M. André BOESCH, Maire

PROPOSITION

La plus vieille centrale nucléaire française encore en activité a été construite à Fessenheim en 1970. Ses installations sont vraisemblablement frappées d'obsolescence comme de nombreux dysfonctionnements le laissent penser (avec une fréquence quatre fois supérieure à celle du reste du parc français). A cela s'ajoute le fait que pour l'ensemble des spécialistes, les standards de sécurité de l'époque sont aujourd'hui dépassés.

La catastrophe survenue à Fukushima, centrale construite la même année que Fessenheim, nous interpelle à plusieurs titres :

- Le déroulement des événements au Japon montre qu'un haut niveau de maîtrise scientifique et technique n'est pas un gage suffisant de sécurité en matière de gestion nucléaire. Or l'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire (IRSN) et l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN) ont mis cette année en lumière de nouveaux dysfonctionnements impactant la sécurité des installations.
- La centrale de Fukushima devait être fermée pour respecter le délai d'usure matérielle estimé à 30 ans. A la demande de l'opérateur Tepco, les autorités ont accordé un délai d'exploitation supplémentaire de dix ans.

Certes des missions d'évaluation sont en cours, mais quelles qu'en soient les conclusions et plutôt que de déclarer le problème en prolongeant l'exploitation de dix ans, la Commune de Scherwiller propose d'anticiper la conversion nécessaire et inévitable du site de Fessenheim.

La sûreté nucléaire ne s'arrête pas à nos frontières : c'est avec toutes les collectivités alsaciennes et avec nos voisins suisses et allemands que cette question doit être traitée et débattue.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- **D'approuver** la motion en faveur de l'arrêt de la centrale nucléaire de Fessenheim
- **De demander** aux autorités compétentes :
 - L'arrêt de la centrale de Fessenheim.
 - Sa reconversion en site pilote de recherche-développement qui permettra de mettre en œuvre des savoir-faire et des technologies pionniers, générateurs d'emplois et nécessaires au démantèlement des centrales nucléaires en fin de vie.
 - La mise en place et le développement d'un plan de réduction de la consommation d'énergie dans tous les secteurs.

M. Dominique WAEGELL, Conseiller Municipal, indique avoir du mal à comprendre ce qui se dit concernant la centrale de Fessenheim. En effet, il est facile de vérifier sur le site de l'Autorité de Sécurité Nucléaire que le nombre des incidents répertoriés pour la Centrale de Fessenheim n'est que de 5 à 10% supérieur à ceux enregistrés pour les centrales plus récentes. Il rappelle que la Centrale a été autorisée en 1971 et mise en service en 1977.

Par ailleurs, il indique que s'il y avait arrêt du site de Fessenheim, celui-ci ne pourra être reconverti en site pilote. Il rappelle que la Centrale de Chooz mise en service en 1967 a été arrêtée en 1991 et son démantèlement est en cours.

M. Claude BRUNSCHWILLER indique qu'il y aurait une plus grande transparence par l'intervention d'organismes de contrôle indépendants, ce que confirme Mme Régine DIETRICH.

M. Philippe SIMLER, Conseiller Municipal Délégué, souhaite connaître l'origine du texte soumis au vote du Conseil Municipal. Il indique que ce projet est issu mot pour mot du site « Europe Ecologie – Les Verts » et qu'en conséquence il y a lieu de relativiser ou moduler la proposition.

Le Maire indique que la Municipalité ayant évalué la proposition d'un texte à soumettre au Conseil Municipal, il a contacté la Ville de Sélestat dont le Conseil avait voté une motion lors d'une de ses dernières séances afin d'en reprendre les termes.

Mme Régine DIETRICH rappelle que l'arrêt immédiat n'est pas demandé.

Le Maire indique que 70% de l'électricité produite en France est issue du nucléaire.

M. Olivier SENGLER, Conseiller Municipal, complète en rappelant que la France est un des pays le mieux classé par rapport aux dispositions du protocole de Kyoto et ceci grâce au nucléaire.

M. Philippe VOLK, Conseiller Municipal Délégué, estime que demander l'arrêt du nucléaire impacterait l'autonomie énergétique du pays.

Est évoqué également l'augmentation du prix du KW qu'engendrerait une telle décision et le coût du traitement des déchets.

Mme Régine DIETRICH estime qu'il s'agit de décider pour les générations à venir et qu'il n'y a pas lieu d'évoquer que des calculs de coût du KW.

M. Damien SOHLER rappelle que le projet soumis au Conseil propose la fermeture de Fessenheim car trop ancienne. Il n'est pas question de débattre d'autres questions.

M. Olivier SENGLER indique que la proposition est à mettre en parallèle avec des économies d'énergies. M. Claude BRUNSCHWILLER souhaite qu'une question pertinente soit posée concernant la constitution de provision par l'Etat ou EDF en prévision d'un démantèlement. Mme Régine DIETRICH rappelle que d'autres énergies peuvent être développées (éoliennes,...).

M. Philippe VOLK relève que le surcoût en matière de construction est de l'ordre de 25%.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **REJETTE** à la majorité la proposition de motion.
 - **Pour** : Mme Régine DIETRICH, MM. André BOESCH, Bernard MARTIN, Damien SOHLER.
 - **Abstention** : M. Serge MATHIS par procuration, Mme Mireille BIMBOES, MM. Philippe SCHEIBLING et Marc HEIMBURGER.
 - **Contre** : MM. François WACH, Philippe SIMLER, Stéphane WEISHARD par procuration, Philippe VOLK, Claude BRUNSCHWILLER, Pierre BURGER, Maurice RIESTER par procuration, Didier ROECKEL, Olivier SENGLER, Dominique WAEGELL ; Mmes Pierrette LACOMBE, Carine SCHUTZ par procuration, Claudine ZIPPER.

37.4 FORET – CHASSE

Aménagement foncier Brischbach Rittersberg – Transfert de propriétés – Dispositif

Entrée de Mme Brigitte KEMPF, Conseillère Municipale

Rapporteur : M. André BOESCH, Maire

Le Plan définitif de l'Aménagement Foncier Agricole et Forestier de Scherwiller a été déposé en Mairie de Scherwiller le 26 novembre 2010.

Les résultats définitifs des opérations de remembrement effectuées à Scherwiller ont été consignés sur un procès-verbal de remembrement.

Celui-ci a également été déposé le 26 novembre 2010 au bureau du Livre Foncier du Tribunal d'Instance de Sélestat. Cette formalité entraîne transfert de propriété.

Le procès-verbal de remembrement dresse un état comparatif de la valeur des nouvelles parcelles à celle des parcelles d'apport et indique, le cas échéant, les soultes que doivent recevoir ou payer certains propriétaires.

La Commune de Scherwiller est chargée de procéder :

- Au versement des soultes à payer pour chaque propriétaire, en établissant un mandat de paiement au compte budgétaire 678.
- A la récupération des soultes à recevoir en établissant un titre de recette, au compte budgétaire 778.

Les propriétaires concernés sont issus de la liste des propriétaires figurant dans le procès-verbal de remembrement.

Le montant total des soultes à payer s'élève à 15.313,- €.

Le montant total des soultes à recevoir s'élève à 15.313,- €.

Il est rappelé que les crédits nécessaires avaient été prévus au Budget Primitif 2011.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- **D'autoriser** le Maire, ordonnateur de la Commune, de procéder à ces écritures comptables.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** le Maire, ordonnateur de la Commune, de procéder à ces écritures comptables.

ADOPTE A L'UNANIMITE

37.5 VOIRIE – RESEAUX

Liaison rue des Tulipes – Rue du Taennelkreuz Attributions des marchés de travaux

Rapporteur : **M. André BOESCH, Maire**

Par délibération du 24 janvier 2011, le Conseil Municipal a approuvé le projet de la jonction rue des Tulipes – rue du Taennelkreuz et autorisé le Maire à procéder au lancement de la consultation des entreprises.

Les travaux étaient estimés à :

- Lot 1 « voirie et assainissement » : 148.000,- €HT
 - Lot 2 « réseaux secs » : 37.400,- €HT
- Total 188.400,- €HT**

Après ouverture, analyse et classement des offres, les travaux sont chiffrés à :

- Lot 1 « voirie et assainissement » : 108.777,24 €HT
 - Lot 2 « réseaux secs » : 17.226,73 €HT
- Total 126.003,97 €HT**

Au vu du résultat de la consultation, le Conseil Municipal est sollicité :

- Pour **attribuer** le lot 1 « voirie et assainissement » : La commission d'appel d'offre, ayant classé les offres, le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer le marché à l'entreprise classée en n°1 – soit l'entreprise VOGEL de Scherwiller – ceci pour un montant de 108.777,24 €HT soit 130.097,58 €TTC ;
 - Pour **attribuer** le lot 2 « réseaux secs » : Le Maire propose au Conseil Municipal, après classement des offres, de retenir l'entreprise mieux disant – soit VIGILEC HATIER de Sélestat – pour un montant du 17.226,73 €HT soit 20.603,17 €TTC ;
 - Pour **autoriser** le Maire à signer les marchés correspondants et toutes pièces afférentes.
- Le Maire rappelle que les travaux devraient débuter mi-juin.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- **D'attribuer** le marché au lot 1 « voirie et assainissement » à l'entreprise classée en n°1 mieux disant – soit l'entreprise VOGEL de Scherwiller ;
- **D'attribuer** le marché au lot 2 « réseaux secs » à l'entreprise mieux disant – soit l'entreprise VIGILEC HATIER de Sélestat ;
- **D'autoriser** le Maire à signer les dits marchés ainsi que toute pièce s'y rapportant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ATTRIBUE** le marché au lot 1 « voirie et assainissement » à l'entreprise classée en n°1 mieux disant – soit l'entreprise VOGEL de Scherwiller ;
- **ATTRIBUE** le marché au lot 2 « réseaux secs » à l'entreprise mieux disant – soit l'entreprise VIGILEC HATIER de Sélestat ;
- **AUTORISE** le Maire à signer les dits marchés ainsi que toute pièce s'y rapportant.

ADOpte A L'UNANIMITE

37.6 FINANCES

A. Compte de Gestion et Compte Administratif 2010

1. Compte de Gestion 2010

Rapporteurs : **M. André BOESCH, Maire**
M. Marc HEIMBURGER, Adjoint au Maire

La Commission des finances, tout comme les Commissions réunies ayant étudié les différents dossiers, il est demandé au Conseil :

- **d'approuver** le compte de gestion 2010 arrêté comme ci-dessous,

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
FONCTIONNEMENT			
Résultat de l'exercice	1 520 760,20	1 954 817,69	+ 434 057,49
Excédent antérieur reporté		1 355 232,49	+ 1 355 232,49
TOTAL	1 520 760,20	3 310 050,18	+ 1 789 289,98
INVESTISSEMENT			
Résultat de l'exercice	2 922 096,46	2 437 390,40	- 484 706,06
Déficit antérieur reporté	682 464,06		- 682 464,06

TOTAL	3 604 560,52	2 437 390,40	- 1 167 170,12
EXCEDENT GLOBAL	+ 5 125 320,72	5 747 440,58	(+ 622 119,86)

les écritures du compte de gestion tenu par le comptable public coïncident en tout point avec celles retracées dans le compte administratif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le compte de gestion 2010 arrêté comme ci-dessus.

ADOpte A L'UNANIMITE

37.6 FINANCES

A. Compte de Gestion et Compte Administratif 2010

2. Compte Administratif 2010

Rapporteurs : **M. André BOESCH, Maire**
M. Marc HEIMBURGER, Adjoint au Maire

La Commission des finances, tout comme les Commissions réunies ayant étudié les différents dossiers, il est demandé au Conseil :

- **d'approuver** le compte administratif 2010 arrêté comme ci-dessous,

les écritures du compte de gestion tenu par le comptable public coïncident en tout point avec celles retracées dans le compte administratif.

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
FONCTIONNEMENT			
Résultat de l'exercice	1 520 760,20	1 954 817,69	+ 434 057,49
Excédent antérieur reporté		1 355 232,49	+ 1 355 232,49
TOTAL	1 520 760,20	3 310 050,18	+ 1 789 289,98
INVESTISSEMENT			
Résultat de l'exercice	2 922 096,46	2 437 390,40	- 484 706,06
Déficit antérieur reporté	682 464,06		- 682 464,06
TOTAL	3 604 560,52	2 437 390,40	- 1 167 170,12
EXCEDENT GLOBAL	+ 5 125 320,72	5 747 440,58	(+ 622 119,86)
RESTES A REALISER	3 182 458,14	3 993 470,44	811 012,30
EXCEDENT GLOBAL AVEC RESTE A REALISER	8 307 778,86	9 740 911,02	1 433 132,16

Le Maire, ayant quitté la salle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le compte administratif 2010 arrêté comme ci-dessus.

ADOpte A L'UNANIMITE

37.6 FINANCES

A. Compte de Gestion et Compte Administratif 2010

3. Reste à réaliser

Rapporteurs : **M. André BOESCH, Maire**
M. Marc HEIMBURGER, Adjoint au Maire

Vu le budget de la Commune,

Monsieur le Maire rappelle que le montant des restes à réaliser, tant en section d'investissement que de fonctionnement est déterminé à partir de la comptabilité d'engagement dont la tenue obligatoire par l'ordonnateur résulte de la loi n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la république (dite loi ATR)

Les restes à réaliser correspondent pour les communes de moins de 3500 habitants, aux dépenses engagées non mandatées au 31 décembre de l'exercice, le rattachement des charges et des produits à l'exercice n'étant pas obligatoire pour ces communes ;

- En recettes de fonctionnement, aux recettes de fonctionnement certaines non mises en recouvrement à l'issue de la journée complémentaire pour les ensembles des collectivités locales ;
- En dépenses d'investissement, pour les communes et les départements sans distinction de taille, aux dépenses engagées non mandatées au 31 décembre de l'exercice ;
- En recettes d'investissement, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à émission d'un titre de recettes.

Monsieur le Maire précise que le clôturé du budget d'investissement 2010 intervenant le 31 décembre 2010, il convient pour assurer le paiement des dépenses engagées non mandatées et la perception des recettes, certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre, d'établir l'état des restes à réaliser de la section d'investissement sur l'exercice 2011 (cf tableau ci-dessous présenté et détail annexé).

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
RESTES A REALISER	3 182 458,14	3 993 470,44	811 012,30

Il est demandé au Conseil Municipal :

- **D'adopter** les états des restes à réaliser ;
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer toute pièce afférente et à poursuivre les paiements et les recouvrements dans la limite des crédits figurant sur ces états ;
- **De dire** que ces écritures seront reprises dans le Budget Supplémentaire 2011.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ADOpte** les états des restes à réaliser ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer toute pièce afférente et à poursuivre les paiements et les recouvrements dans la limite des crédits figurant sur ces états ;
- **DIT** que ces écritures seront reprises dans le Budget Supplémentaire 2011 qui sera soumis au Conseil à la rentrée.

ADOpte A L'UNANIMITE

37.6 FINANCES

B. Bilan des acquisitions et cessions immobilières

Rapporteurs : **M. André BOESCH, Maire**
M. Marc HEIMBURGER, Adjoint au Maire

Conformément à la réglementation en vigueur dans les Communes de plus de 2 000 habitants, il est proposé au Conseil de prendre connaissance du bilan des acquisitions et cessions immobilières réalisées en 2010.

Les acquisitions et cessions à prendre en compte sont celles effectuées pendant l'exercice budgétaire 2010, retracé par le compte administratif ci-dessous présenté :

1.- VENTE DE TERRAINS

Néant



2. - ACQUISITIONS DE TERRAINS

Vendeurs	Références cadastrales	Lieudit	Superficie	Montant de la vente	Date de Délibération	Date de l'acte
SAFER D'ALSACE	Section 18 n° 135	Steinweg	3,21 ares	1.694,00€ c/2111 mandat 1447 du 07.12.2010	25.05.2010	20.07.2010
CARL Albert	Section 26 N° 531/166 (pour moitié)	Raingasse	0,53 a	2.650,00 € c/2112 mandat 572 du 07.06.2010	29.09.2009	21.04.2010
CARL Raymond	Section 26 N° 531/166 (pour moitié)	Raingasse	0,53 ares	2.650,00 € c/2112 mandat 573 du 07.06.2010	29.09.2009	21.04.2010
HUBE François	Section 26 N° 538/167	Raingasse	1,57 ares	15.700,00 € c/2112 mandat 574 du 07.06.2010	29.09.2009	21.04.2010
STAHL Jean- Jacques	Section 26 N° 543/169	Raingasse	0,89 a	8.900,00 € c/2112 mandat 575 du 07.06.2010	3.11.2009	21.04.2010
SOHLER Sophie	Section 26 N° 580/174 N°557/173	Raingasse	0,70 ares 0,28 ares	9.800,00 € c/2112 mandat 576 du 07.06.2010	3.11.2009	21.04.2010

MEYER Joseph	Section 26 N°574/172 N°571/171	Raingasse	0,46 ares 0,65 ares	11.100,00 € Mandat 577 du 07.06.2010	3.11.2009	21.04.2010
--------------	--------------------------------------	-----------	------------------------	--	-----------	------------

ADOpte A L'UNANIMITE

37.6 FINANCES

C. Affectation du résultat 2010

Rapporteurs : M. Marc HEIMBURGER, Adjoint au Maire

Il est demandé au Conseil :

- **d'affecter** le résultat de la section de fonctionnement de la manière suivante :

N° Progr.	Intitulé	B.P. 2010	B.S. 2010	TOTAL 2010	Affectation 2011 Art. 1068
1001	Education – affaires scolaires 2010	13.049,-		13.049,00	6.843,22
1002	Voirie urbaine – réseaux 2010	16.304,-	-3.171,92	13.132,08	13.728,35
1005	Forêt 2010	3.887,-	-2.012,40	1.874,60	./.
1006	Administration générale 2010	7.000,-	-7.000,00		./.
1007	Service technique – Régie 2010	9.720,-		9.720,00	./.
1008	Bâtiments communaux 2010	1.050,-		1.050,00	./.
1009	Voirie rurale 2010	7.017,-	-6.517,00	500,00	949,98
1010	Equipements touristiques 2010	20.000,-		20.000,00	12.893,94
910	Révision POS – PLU	48.037,-		48.037,00	48.037,00
	Opérations financières	280.000,-		280.000,00	277.433,47
902	Voirie urbaine 2009		12.481,00	12.481,00	5.284,08
095	Réserves foncières		55.000,00	55.000,00	2.984,91
906	Voirie rurale		37.010,00	37.010,00	424,46
1004	Rue du Couvent		33.830,00	33.830,00	./.
TOTAL		406.064,- €	119.619,68 €	525.683,68 €	368.579,41€ Arrondi à 368.580,- € donc + 0,59 opération fin

Il est rappelé au Conseil que l'excédent de fonctionnement 2010 constaté ci-avant, est en conséquence ramené à **1.336.052,49 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **AFFECTE** le résultat de la section de fonctionnement de la manière ci-dessus présentée.

ADOpte A L'UNANIMITE

37.6 FINANCES

D. Placement de trésorerie

Rapporteur : M. Marc HEIMBURGER, Adjoint au Maire

M. Marc HEIMBURGER, Adjoint au Maire, indique au Conseil Municipal que les états de solde des marchés de travaux relatifs à la construction de l'EHPAD ayant été transmis et le bilan réalisé par rapport aux débloquages du solde des emprunts effectifs, il n'y a pas lieu d'effectuer pour l'heure un placement de trésorerie, ainsi le présent point est devenu sans objet.

37.7 COMMUNICATIONS

M. André BOESCH, Maire :

- Le dossier d'accompagnement à l'ordre du jour n'a été diffusé que le 25 mai pour des raisons de surcharge de travail du Service Administratif.
- Publication de la vente de la maison sise au 49 rue des Merles – Kientzville a été faite dans les journaux locaux et sur le site de la Commune.
Date limite de réception des candidatures et offres : le 27 juin 2011
- Aubach : ces derniers jours, le faible niveau de l'Aubach a encore baissé. Les services de la Police de l'eau ont été contacté – aucun dispositif particulier n'est à mettre en œuvre.

EHPAD :

Le Maire informe le Conseil Municipal que la directrice de la Résidence de l'Alumnat a démissionné la semaine de l'ouverture.

La vacance du poste a été immédiatement déclarée et la procédure de recrutement lancée. Le jury s'est réuni aujourd'hui même et a reçu 4 candidats.

Concernant les articles de presse relatifs à la nomination du directeur de la maison de retraite de Dambach-la-Ville en tant que directeur par intérim, ces informations sont erronées, aucun dispositif n'ayant pu être mis en place.

Le Maire précise à M. Philippe SIMLER, Conseil Municipal Délégué, concernant la possibilité pour l'un des candidats de se dégager rapidement qu'il y a des délais réglementaires en matière de mutation, démission,...

M. Marc HEIMBURGER rappelle qu'il y a lieu de recruter sur un profil particulier : un gestionnaire et manager ayant des compétences et connaissances en matière de CCAS.

A M. Damien SOHLER, Conseiller Municipal, s'interrogeant sur la modification du statut de la Résidence de l'Alumnat, le Maire indique que la question n'est pas d'actualité.

Le Maire remercie les Services de la Mairie et les bénévoles dont les membres du CCAS, qui se sont impliqués depuis l'ouverture. A Mme Mireille BIMBOES, Adjoint au Maire, qui suggère la mise en place d'une prime ou gratification particulière pour les agents consacrant quantité d'heures aux travaux administratifs à réaliser pour l'EHPAD, le Maire indique que la Commune facturera les heures effectuées au CCAS.

M. Bernard MARTIN, Adjoint au Maire :

- Rue de la Gare : les enrobés seront posés lundi 30 mai 2011.

- Rue du Riesling : la 1^{ère} tranche est achevée. M. Philippe SCHEIBLING, Adjoint au Maire, précise que cette tranche concerne la partie assainissement. Un chantier « eau potable » débutera en septembre et concernera la partie non encore retenue par des enrobés neufs, c'est-à-dire entre la ligne SNCF et le giratoire de la route de Kientzville.
M. Philippe SCHEIBLING indique également que concernant la voie SNCF, les 2,20 mètres de part et d'autre de la voie seront pris en compte dans le chantier – la SNCF ayant émis son accord. Un signaleur SNCF sera donc présent lors de l'intervention qui permettra la réduction du dos d'âne.

Mme. Mireille BIMBOES, Adjoint au Maire :

- Classe bilingue : il est rappelé que le Conseil Municipal a validé l'implantation à Kientzville de la classe bilingue.
Ce rappel semble nécessaire suite aux échanges de courriers des dernières semaines.
Il est par ailleurs indiqué : qu'une réponse est attendue de la part de la Communauté des Communes de Sélestat concernant le transport, ceci depuis la réunion en Mairie de fin avril.
Concernant le périscolaire, il semblerait qu'une réunion soit en préparation avec les parents d'élèves et assistantes maternelles par le biais du RAM.
- La Commission Education suggère le lancement en septembre prochain d'une étude sur les abords et l'école centre (extension, cour,...).
- Effectifs : à l'école maternelle où sont actuellement scolarisés 123 élèves, l'effectif à la rentrée prochaine sera de 128 à 130 élèves.
40 « petits » accèderont à la 1^{ère} année dont 15 bilingues.

Le Maire indique avoir réceptionné un courrier de l'inspection académique qu'il a fait suivre à Mme Mireille BIMBOES, Mme Myriam BOYER BAUMANN, Vice-Présidente de la Communauté des Communes de Sélestat et M. Marcel BAUER, Conseiller Général. Ce courrier fait état des inquiétudes des divers parents d'élèves concernant le transport et le périscolaire pour les enfants scolarisés en classe bilingue.

M. Marc HEIMBURGER rappelle qu'une réponse était annoncée par Mme BOUYER BAUMANN il y a une dizaine de jours déjà.

M. Philippe SCHEIBLING, Adjoint au Maire :

- Voirie urbaine 2011 : la remise des offres est fixée au 31 mai prochain.
Est concernée par les travaux la Route d'Ebersheim essentiellement.
Le Maire indique avoir été interpellé par divers riverains concernant le projet. M. Philippe SCHEIBLING indique que le plan d'exécution faisant parti du marché, il y a lieu avant de rencontrer les riverains, de connaître l'attribution du marché.
Concernant les travaux de la rue du Riesling, M. Philippe SIMLER, Conseiller Municipal Délégué, indique avoir vu un camion chargé de palettes emprunter la dite voie et formule des craintes concernant la stabilité des accotements et des rebords des enrobés.
M. Philippe SCHEIBLING indique que pour ce qui concerne la pose des enrobés, un conducteur d'engin viticole s'est permis d'accéder à sa parcelle facilement localisable, l'émiettement de l'enrobé pouvant être constaté sur place.

Le Maire indique que le marquage de la rue du Riesling fera l'objet d'une consultation par la Commune.

M. Marc HEIMBURGER, Adjoint au Maire, relève l'absence de signalétique routière concernant la limitation de vitesse.

M. Didier ROECKEL, Conseiller Municipal, fait observer que des améliorations de visibilité ont permis une sécurisation sur l'ensemble de la rue du Riesling.

- M. Marc HEIMBURGER : Le déblocage du solde du prêt PLS concernant la consultation de l'EHPAD a été sollicité.
- Mme Régine DIETRICH : Le 9 juin prochain sera organisée une sortie à Fautenbach par le Club de l'âge d'or. La journée débutera par une visite de musée.
- M. François WACH : concernant la prochaine vente de bois sur pied, le prix de retrait fixé après consultation des membres de la Commission a été communiqué à l'ONF. Des travaux d'abattage sont prévus parcelle 14.
- Dégâts de gibiers : des dossiers ayant été enregistrés en Mairie, une estimation est programmée le 6 juin prochain.

M. Philippe SIMLER, Conseiller Municipal Délégué :

- Fautenbach : le Maire a été destinataire d'un courrier de remerciement chaleureux de la part de M. GLASER.
- Marché aux fleurs : lors du débriefing de l'Association des Commerçants et Artisans, a été décidé le renouvellement de l'opération en 2012 avec préparation accentuée en amont et enrichissement du marché par des représentants de produits locaux et artisans. La date retenue est celle du 21 avril 2012. En conséquence, la remise des prix « Maisons fleuries » aura lieu le 20 avril 2012.
- Le 23 mai dernier, l'Office de Tourisme a organisé une réunion de préparation du sentier gourmand de Noël qui se déroulera le jour de la Saint Nicolas. Seront associés à la manifestation les Commerçants et Artisans, ceci dans le but de redynamiser la manifestation.

37.8 VŒUX

M. Olivier SENGLER, Conseiller Municipal, rappelle que Samedi 21 mai avait été organisée une sortie en forêt. Trois personnes étaient présentes. En conséquence, il n'organisera plus ce type de réunion, par ailleurs très intéressante.

- SDEA : la prochaine réunion des 3 secteurs géographiques se poursuit. Lors de la dernière réunion a été présenté le projet de forage d'un nouveau puits de 70 mètre à Sélestat avec raccordement sur le réseau inter communauté.
- Concernant la conduite d'eau endommagée accidentellement route d'Ebersheim, les travaux de réparation définitif de la conduite auront lieu dans les trois semaines à venir.
- Souhaite qu'au vu des prix unitaires des divers marchés soient attribués les travaux à réaliser dans le Brischbach.

Le Maire informe que la consultation sera faite en septembre prochain.

Mme Brigitte KEMPF : l'inauguration du Jardin Médiéval aura lieu le 25 juin 2011 à 11h00.

M. Damien SOHLER : suite à l'accueil du jury Riesling du Monde, a réceptionné un ouvrage de la République Tchèque.

Mme Pierrette LACOMBE suggère que les lavandières soient remerciées puisque présentes lors de l'accueil de Fautenbach.

M. le Maire confirme les remerciements.

M. Pierre BURGER souhaite connaître l'évolution de la réparation du véhicule électrique

M. Bernard MARTIN indique que la réparation a été effectuée et que le dossier administratif est en cours.

M. Didier ROECKEL indique que suite à des déclarations de dégâts de gibiers, les lieutenants de loupeterie sont intervenus afin qu'un arrêté de tir la nuit soit mis en place, ce qui a été réalisé.

A Mme Pierrette LACOMBE qui indique que M. ROHMER l'inspecteur ne s'est jamais déplacé chez elle, M. Didier ROECKEL confirme que pour ce qui concerne les dégâts gibier noir la déclaration est à effectuer auprès du Fonds Départemental d'Indemnisation des Sangliers du Bas-Rhin et non de la Commune.

M. Olivier SENGLER suggère la mise en place d'une corbeille à proximité du terrain de basket.

Par ailleurs, Scherwiller, disposant de plusieurs artistes locaux, il propose d'utiliser le hall de l'EHPAD pour diverses expositions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h35.

Le Secrétaire de séance
M. Philippe VOLK

Le Maire
André BOESCH